



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Office fédéral de la justice OFJ
Unité Droit international privé

Groupe de travail sur la recherche des origines des personnes adoptées

Conférence nationale du 3 décembre 2020 sur les recommandations Pacte I ONU

Office fédéral de la justice

Joëlle Schickel-Küng

Co-cheffe Unité DIP

Responsable de l'Autorité centrale fédérale
adoptions internationales

Kantonales Jugendamt Bern

Denise Hug

Fachverantwortliche Aufnahme- und
Nachforschungsverfahren

Präsidentin VZBA (Verband der kant.
Zentralbehörden Adoptionen)



Personnes adoptées

44. Bien que le Comité se félicite des modifications relatives au secret de l'adoption, il relève que les enfants adoptés d'un pays tiers ne peuvent rechercher leurs origines que si les autorités dudit pays y consentent, et qu'ils ne disposent pas d'un appui adéquat et nécessaire lors de ces démarches (art. 10).

45. Le Comité recommande à l'État partie d'intensifier ses efforts pour assurer un soutien adéquat, y compris un soutien psychologique et financier, ainsi que des services de traduction si nécessaire, aux personnes adoptées de pays tiers par des parents suisses et qui sont à la recherche de leurs origines, et de renforcer les moyens légaux et administratifs permettant de les accompagner dans ces démarches.



Contexte suisse

- Droit absolu de l'enfant adopté à la connaissance de ses origines
- 01.01.2018: Entrée en vigueur de la **révision partielle du Code civil** suisse en matière d'adoptions, notamment sur un assouplissement du secret de l'adoption et un renforcement du soutien à la recherche des origines des adoptés et leurs familles biologiques (service cantonal d'information)
- **Postulat Ruiz 17.4181** «Faire la lumière sur les adoptions illégales dans les années 1980 d'enfants venant du Sri Lanka»
 - Rapport historique de la ZHAW publié en février 2020
 - Rapport du Conseil fédéral attendu d'ici la fin de l'année, dont un chapitre sur le soutien actuel à la recherche des origines



Groupe de travail sur la recherche des origines

- Initiative de la CCDJP et de l'OFJ
- Participation de la Confédération (OFJ, DFAE), des cantons, des services de recherches privés, d'association de personnes adoptées et de divers autres professionnels
- 1^{ère} séance en août 2020
- But: harmoniser et renforcer le soutien à la recherche des origines dans le contexte du cadre légal
 - Clarification des besoins des personnes concernées
 - Clarification des rôles des diverses autorités et organisations privées (fédéralisme!)
 - Accès aux informations et questions de frais



Difficultés / Herausforderungen

- Difficulté spécifique pour les adoptions internationales:
 - Manque de documentation pour les dossiers anciens
 - Possibilités de soutien dépendent de la législation et volonté de coopérer des autorités étrangères
 - > de nombreuses législations étrangères mettent l'accent sur la protection du secret de l'adoption et de la sphère privée des parents biologiques
 - > manque de compétences et ressources des autorités étrangères
- Difficultés supplémentaires en cas d'irrégularités dans la procédure d'adoption et de documents falsifiés -> lente prise de conscience de la communauté internationale



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Office fédéral de la justice OFJ
Unité Droit international privé

Merci de votre attention

Danke für Ihre Aufmerksamkeit